



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Lundi onze du mois de Mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Vendredi premier Mars 2019, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Evelyne CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Françoise FONLEBECK-DIELNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN, Jean ARDISSON, Marcelin CHINGAN.

Représentés : MM. Jérôme Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Seetha DOULAYRAM (Jean ANZALA).

Absents : MM. Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Stella GUILLAUME, Claity MOUNSAMY, Déborah HUSSON.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Absents :
35	28	02	5

Le quorum étant atteint, vingt-huit (28) Conseillers étant présents, deux (02) représentés et cinq (5) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

***Débat d'Orientations Budgétaires 2019
sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires***

2/DCM 2019/14

Madame le Maire explique aux élus, que l'action des collectivités territoriales est conditionnée par le vote du budget annuel. A cet égard, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Elle précise que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans sa nouvelle rédaction précise que :

Notifiée et publiée le 27/03/2019

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190311-2DCM201914-DE
Date de télétransmission : 27/03/2019
Date de réception préfecture : 27/03/2019

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants et plus. »

Elle ajoute que la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRE) du 07 août 2015 est venue renforcer de façon considérable l'information des conseillers municipaux. Depuis cette loi, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires (ROB).

Elle poursuit en disant que la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue :

- **Une formalité substantielle**, car selon la jurisprudence constante des juridictions administratives, dans les communes de 3.500 habitants et plus, la tenue de ce débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci, constitue une obligation légale et la délibération sur le budget non précédé de ce débat est entachée d'illégalité.

- **Un moyen d'information** car l'exécutif de la collectivité présente en séance publique à l'ensemble de ses membres, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, avant l'examen du vote du budget primitif. L'opposition et les administrés sont informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

- **Un moment privilégié** d'échanges entre la majorité et l'opposition. C'est ainsi que pour pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires préalablement à la séance au cours de laquelle se tient ce débat, non plus d'une note explicative de synthèse mais d'un rapport comportant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Elle signale que Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être transmis au Préfet de Région et au Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT). Il doit de plus être publié sur le site Internet de la ville. Les modalités de cette publication ont été précisées par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

II – Le rapport d'Orientations Budgétaires 2019, présenté par le Maire, l'adjoint au Maire chargé des Affaires Financières, puis par le Directeur des Affaires Financières a permis de mettre l'accent sur plusieurs éléments :

A- Tout d'abord, il s'agit de l'évolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2019 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondial en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local.

Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé depuis 2014.

Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la Ville sont donc impactées par cette baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit cette année.

Sont aussi passés en revue :

➤ **L'épargne de gestion** qui représente la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

Le niveau d'épargne demeure proche de 3 M€ fin 2018 mais en net recul de 12, 15 % par rapport à 2017.

La progression des recettes de gestion de 2,1 % est totalement neutralisée par la dynamique des dépenses courantes de 3,8 %.

Les dépenses ont ainsi augmenté deux fois plus vite que les recettes.

La stratégie financière de la ville se traduit ainsi par la volonté de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable, pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel.

➤ **L'épargne brute** recule de 13,4 % en 2018, par rapport à l'année précédente, mais demeure encore confortable à plus de 2,7 millions d'euros.

➤ **L'épargne nette** recule de 20,2% en 2018. Cette baisse est partiellement atténuée par un volume stable d'amortissement du capital de la dette (+3k€) en 2018.

➤ **L'encours de la dette :**

La dette du budget principal ressort à **11 859 652€** au 1^{er} janvier 2019, pour un taux actuariel de **2,93%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **11 ans et 1 mois**. L'encours de dette est stable.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette s'élevait à **11.857.284 €** pour un taux actuariel de **2,96%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **11 ans et 7 mois**.

Courant 2018, la commune a consolidé la dernière tranche du prêt AFD souscrit en 2015 aux caractéristiques suivantes :

Tranche	Montant	Date de consolidation	Taux payé	Durée de vie résiduelle (*)
Tranche n°1 (pour mémoire)	1 000 000	22/06/2015	1,55%	16 ans et 2 mois
Tranche n°2 (pour mémoire)	1 500 000	07/04/2017	1,70%	16 ans et 2 mois
Tranche n°3 (pour mémoire)	1 000 000	18/12/2017	1,22%	16 ans et 2 mois
Tranche n°4	1 000 000	23/05/2018	1,55%	16 ans et 2 mois

(*) Au 1^{er} janvier 2019

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 81% de l'encours sur taux fixe.

Avec 19% de l'encours indexé sur taux variable, la commune profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel inférieur à 1% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

Au regard de la forte sécurisation de notre portefeuille, nous envisageons d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements. Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre commune devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixes que pour des solutions à taux variables.

➤ Situation de la trésorerie

Le solde moyen de la trésorerie en 2018 est proche de 6,5 M€. Cette situation est concordante avec l'excédent de clôture réalisé en 2018.

La relation avec les fournisseurs est bonne, dans la mesure où la commune ne connaît pas de retard de paiement sur ses factures fournisseurs.

➤ Répartition de l'encours par prêteurs

La répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie.

Ce risque peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

Le financement bancaire dans les collectivités locales de la Guadeloupe est limité du fait de la situation dégradée de la plupart des communes.

Notre commune n'étant pas dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture, nous pouvons bénéficier du financement de tous les prêteurs présents sur ce marché.

L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 45% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 42% et de la Caisse d'Épargne avec 13%.

Afin d'élargir le partenariat, nous envisageons de continuer à communiquer auprès des différents établissements bancaires et de consulter la Caisse des Dépôts et Consignations qui finance également des projets spécifiques sur l'outre-mer, afin de profiter des effets liés à la mise en concurrence.

➤ Perspectives sur l'exercice 2019

Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour l'exercice 2019.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2019 aurait les caractéristiques suivantes :

	Encours au 31 décembre 2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	8 811 564	81,7%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 811 564	81,7%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux monétaires	1 966 670	18,3%	0,65%	5 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 300 000	12,1%	0,72%	6 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	666 670	6,2%	0,52%	4 ans et 10 mois	1	1A
Total	10 778 234	100,0%	2,94%	10 ans et 3 mois	9	

A la date de rédaction du ROB, le marché n'anticipe pas de forte hausse de taux courts. Ainsi, les taux variables devraient rester encore en territoire négatif ou proches de zéro (actuellement -0,31% pour l'Euribor 3 mois).

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190311-2DCM201914-DE
Date de télétransmission : 27/03/2019
Date de réception préfecture : 27/03/2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement	1 081 419	1 109 732	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113
Intérêts	343 001	312 846	281 415	248 676	214 555	182 384	152 310
Annuités	1 424 420	1 422 578	1 420 732	1 418 911	1 373 068	1 224 531	1 089 423

Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire, jusqu'en 2023, puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risques budgétaires et financiers forts au regard de son niveau d'endettement.

Concernant la gestion de la trésorerie nous envisageons :

- La poursuite d'une gestion dynamique de la trésorerie qui consiste à suivre de façon journalière les opérations en lien avec les services du Trésor. Cette approche permet une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires et donc contribue à l'optimisation du poste des charges financières.

- La contractualisation éventuelle d'une ligne de trésorerie afin de gérer les besoins ponctuels de trésorerie. Cette ligne sera négociée au mieux, en fonction du prévisionnel de trésorerie établi par la Direction des Finances.

Plus largement, nous nous engageons à saisir toutes les opportunités en matière de gestion dynamique de l'encours.

Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2018 représente 475€/hab., contre 802€ en moyenne dans les communes du département.

La ville dispose d'une annuité de dette (63€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, la position de la dette s'améliore avec un taux actuariel de 2,90%, soit une baisse de 0,06% par rapport au début d'année.

➤ Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

- **Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*), mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

Au 31/12/18, l'encours de la dette représente 38% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau identique à celui de 2017.

- **La capacité de désendettement** (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

Ce ratio se dégrade en 2018 passant de 3,5 années en 2017, à **4,18 années en 2018**, en raison d'une part de l'augmentation très modeste, de l'encours de dette de 16K€ et d'une baisse sensible de l'épargne brute (-0,48M€). Elle demeure correcte eu égard à la moyenne départementale estimée à **6 années**.

L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

B-Ensuite, il s'agit de l'évolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de mettre en exergue les produits et charges attendus tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

a- La section de fonctionnement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

➤ **Les ressources** car le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2019.

L'année 2019 se caractérise par une véritable stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 26,95 milliards, par rapport à 2018.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine + 90 millions et Dotation de solidarité rurale +90 millions).

Depuis 2013, la dotation forfaitaire a chuté de 1,5M€, mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,39M€. **La perte cumulée de DGF entre 2013 et 2018 s'évalue à 1M€.**

➤ **La fiscalité** car entre 2016 et 2018, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) **-2,94%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+12,05%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **+8,51%**

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2019 est fixé à 1,022, soit 2,2% en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC).

En 2019, la référence sera l'IPC harmonisé du mois de novembre 2018 (hors évolution physique des bases). Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.

En 2019, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,2 millions en 2018.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2016 :

- Taxe d'Habitation (TH) **-2,94%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+12,05%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **+8,51% mais -10,91% en 2018 (état 1386RC).**

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition dont 1,11% lié au coefficient de revalorisation des valeurs locatives puisqu'il n'y a **pas d'effet de taux**.

LES COMMUNES SOUMISES A LA LOI SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants. Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une **somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France**. Les communes dites « isolées » ne seront prélevées qu'à partir de 2017.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342 € pour atteindre 107 842€ en 2018. Le prélèvement 2019 est ramené à 92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises », à la demande des services de la ville. Le nombre de logements sociaux manquant est estimé à 739.

Il s'agit d'une forme de pénalité qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la municipalité dans la construction de logements sociaux et les régularisations à caractère social non prises en compte au titre de la Loi SRU.

➤ Les charges ventilées par grandes fonctions

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives, jusqu'à la signature électronique ainsi que la dématérialisation intégrale des documents budgétaires.

Par ailleurs, les interventions de la collectivité s'articulent autour de plusieurs dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Suite aux appels à projets 2018 et 2019 dans le cadre du Contrat de Ville, les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées afin de renforcer la dynamique lancée depuis 2015, qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

Dans le même temps l'équipe renforcée du CLSPD, par les médiateurs de rue, poursuivra ses actions de proximité pour prévenir la délinquance et favoriser les solidarités (fête des voisins, CLSPD tour, ékojadentérapétik...)

L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis novembre 2017 a déjà permis de prendre en charge plusieurs milliers de personnes dont une bonne partie des 730 chômeurs des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leurs démarches notamment d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel (projet ville pays art et histoire...), la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La mise en service du stade de Sergent en septembre 2018 impactera les charges de fonctionnement en année pleine.

La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences, qu'il conviendrait de renforcer.

➤ Un focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à 19 215 092 euros.

Celles-ci ont été impactées notamment par :

- L'évolution des charges patronales qui sont passées de 4 766 332 euros en 2017 à 4 888 790 euros en 2018 soit une augmentation de 122 458 euros ;
- Le dispositif d'astreinte au profit du personnel technique exerçant dans certains corps d'état (électricité, ...) a généré un montant de 32 000 euros ;
- Il convient de noter également la représentation des heures supplémentaires qui sont, comparativement à 2017 en augmentation de 23,29% (92 387.36 en 2017 et 96 591 en 2018) ;
- Le transfert d'agents de la ville mis à disposition du CCAS mais qui étaient rémunérés sur le budget du CCAS ;
- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel Robert Loyson ;

- Le non-renouvellement des dispositifs de contrats aidés qui ont été remplacés par des contrats saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement des services ;
 - La mise en service du stade de sergent qui a nécessité davantage de main d'œuvre pour son fonctionnement ;
- Cette année, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :
- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A, B, C),
 - La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui avait été reportée en 2019 par le Président de la République ;
 - L'application du compte personnel d'activité qui doit permettre aux agents de cumuler un certain nombre d'heures de formation qu'ils pourront réaliser pour mener à bien leur projet professionnel. Les actions prioritaires sont définies par la règle et le financement est à la charge de l'employeur. Ce dispositif se substitue au droit individuel à la formation ;
 - La mise en œuvre d'un plan d'actions lié au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT ;
 - La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP : certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année ;
 - La mise en œuvre du plan d'actions lié à la politique du handicap ;
 - Les départs et les prévisions de recrutement.

En 2018, l'effectif de la ville se composait de 520 agents, dont **72,5 %** d'agents titulaires et stagiaires (dont 89,12 % dans la catégorie C, 7,43 % dans la catégorie B, 3,45 % dans la catégorie A) et **27,5%** de contractuels dont 5,6 % CDI et 94,4 % CDD.

Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2019 par rapport à 2018.

Le remplacement des départs pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences, mais aussi pour poursuivre la modernisation des services, dans le cadre d'une réflexion sur les compétences et les besoins liés à chaque service, tout en maintenant la qualité et la proximité des services.

En effet, le remplacement par un agent de même grade mais à l'ancienneté moindre permettra à la collectivité de réduire mécaniquement les dépenses correspondantes. Il conviendra de tenir compte des préconisations issues du projet de performance managériale des ressources humaines initié et piloté par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre.

La répartition des agents titulaires et stagiaires par filière en 2018, montre que 50% de la moitié des agents est concentrée au sein de la filière technique

Accusé de réception en préfecture
 971239741173-20190311-2DCM201914-DE
 Date de télétransmission : 27/03/2019
 Date de réception préfecture : 27/03/2019
 à savoir 193 agents sur

377 (51.20 %).

En 2018, les charges de personnel ont progressé de 4, 1 % et la prévision 2019 s'évalue à + 3,1 % pour atteindre 19,9 M€. Ces charges représenteraient 64,36 % en 2017 et 65,70 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018.

La filière administrative représente 15 % et la filière animation 14 %.

Parmi les 520 agents que compte la ville, on peut constater que 394 exerçaient leur activité à temps complet dont 195 femmes et 199 hommes.

En 2018, l'effectif de la Collectivité se composait de 55 % de femmes et de 45 % d'hommes.

Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A avec une différence plus nette, dans la catégorie C.

Précisons que l'intégralité des charges de personnel de la Régie des Sports est désormais comptabilisée sur le budget principal

b- La section d'investissement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

L'investissement public local est reparti à la hausse depuis 2017 et devrait encore progresser significativement en 2019, dernière année pleine du mandat municipal et intercommunal selon la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics). L'année 2020 marquera la fin de ce cycle et l'investissement local devrait se tasser. Au-delà, la réforme de la fiscalité locale impactera fortement les ressources des collectivités tandis que leur comportement face à la trajectoire prévue par l'Etat en termes d'excédents et de désendettement soulève des incertitudes.

Globalement, les dotations de soutien de l'investissement des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA » indique le gouvernement. Ce dernier table sur une hausse de 37M€ du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), en raison de la reprise de l'investissement local.

Les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal se répartissent ainsi :

- 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV)

➤ **Les subventions d'investissement :**

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190311-2DCM201914-DE
Date de télétransmission : 27/03/2019
Date de réception préfecture : 27/03/2019

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2019 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 (solde du stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, maison de quartier de VASSOR, reconversion école Lydia Galleron...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2018, dans le cadre du budget primitif 2019. A ce titre le budget primitif 2019 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décisions modificatives.

➤ **Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle**

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs au clocher de l'église, la poursuite du programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson (écran et sonorisation).

➤ **Les autres investissements de la ville**

Le solde des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection qui impliquent, avec le CSU (centre de sécurité urbaine) un réaménagement du poste de police, la restauration du clocher de l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, le renouvellement d'équipements, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de grosses réparations et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la stabilité des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2019 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale. En 2019, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal ni recourir à l'emprunt.

C - Enfin lors du débat qui a été engagé, les membres du Conseil municipal ont souhaité mettre l'accent sur :

- Le contexte économique mondial difficile, et ses répercussions sur les finances de la ville ;
 - L'incertitude pesant sur le contexte national du fait de mesures prises par les Pouvoirs Publics, risquant d'impact à la fois le déficit public, de dynamiser la croissance et donner plus de pouvoir d'achat à la population ;
 - Les contraintes liées à l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Région Guadeloupe, du Conseil départemental et de la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre (CANGT). Ces partenaires majeurs doivent être en mesure de planifier leurs dépenses et effectuer des choix. Les demandes financières sollicitées auprès d'eux devront être infaillibles ;
 - La nécessité pour la ville du Moule, de réduire ses dépenses, dans la mesure où ses partenaires sont assujettis à des restrictions budgétaires ;
 - La capacité de la ville du Moule à maîtriser ses dépenses. En effet, pendant plusieurs années, la collectivité a bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) de plus de 6 millions d'euros. La ville a su maîtriser ses dépenses et devra poursuivre ses dépenses dans les années à venir ;
 - L'importance de la notion d'épargne. Les recettes ont augmenté de 2.1 %, tout comme les dépenses, à hauteur de 3.8 %. Il est primordial de prévenir la prévalence des dépenses sur les recettes, ce qui pourrait entraîner par conséquent, la baisse de l'épargne de la ville ;
 - La nécessité de solliciter des subventions auprès des partenaires de la ville, afin d'éviter l'emprunt ;
 - L'évolution des recettes depuis 2 ans, laquelle se caractérise par une augmentation de 2.7 %. Sont donc à faire ressortir en 2015 une diminution de 1.23 % ; en 2016 une augmentation de 3 % ; en 2017, une diminution de 3% ; en 2018 une augmentation de 1.38 % ;
 - Le niveau des dépenses de fonctionnement, lequel est supérieur à la moyenne départementale ;
 - La diminution des contrats de prestation de services ;

- L'augmentation des charges de personnel, compte tenu de certaines régularisations administratives (Régie municipale des sports et des loisirs et service culturel) ;
- L'évolution des bases d'imposition entre 2016 et 2018. Taxe d'habitation : - 2.94 % ; Taxe sur le Foncier Bâti : + 12.05 % ; Taxe sur Foncier Non Bâti : + 8.51 % ;
- L'évolution du produit fiscal entre 2016 et 2018. Taxe d'Habitation : -2.94 % ; Taxe sur le Foncier Bâti : +12.05 % ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : -10.91 % ;
- L'absence de recours au levier fiscal du fait du parti pris de la ville de ne pas augmenter les taux communaux. Ceci étant dû à la très bonne gestion de la ville du Moule ;
- L'encours de la dette. Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour 2019. Ainsi, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2019 sera de 10 778 234 € ;
- Le coût global de la dette. De l'ordre de 2.94 %. Le stock de dette par habitant au 31 décembre 2018 s'élève à 475 € contre, 802 € en moyenne dans les autres communes du Département ;
- L'annuité de la dette. Elle est de l'ordre de 63 € par habitant. Elle est plus faible que la moyenne départementale qui est de 102 € ;
- Le caractère faiblement endetté de la ville du Moule et le fait qu'elle bénéficie donc d'une certaine capacité d'endettement. Le taux d'endettement est maintenu à 38 % et stable par rapport à 2017 ;
- La capacité de désendettement de la ville. C'est un ratio qui indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Pour les banquiers, il revêt une importance capitale, étant un indicateur de bonne santé financière d'une collectivité. Si la moyenne départementale est estimée à 6 années, la capacité de désendettement de la ville du Moule est de l'ordre de 4.5 années ;
- Le caractère dynamique de la programmation pluriannuelle des investissements. Les projets sont nombreux, en dépit des contraintes réglementaires et environnementales. Sur la période 2015-2018, les investissements représentent un montant global de 31 millions d'euros (dont 4.5 millions dédiés au remboursement de la dette et 26.9 millions consacrés aux équipements publics et travaux) ;
- L'effectif de la ville, conformément à la réglementation. En 2018, il était de 520 agents, soit, 72.5 de titulaires et stagiaires (89.12 % d'agents de catégorie C, 7.43 % de catégorie B et 3.45 % de catégorie A) et 27.5 % de contractuels (5.6 % bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée et 94.4 % en contrat à durée déterminée). La collectivité compte dans ses rangs 55 % de femmes et 45 % d'hommes. Les femmes sont très présentes dans la filière administrative (57%) et la filière animation (30 %) tandis que les hommes sont plus nombreux dans la filière technique. Les mouvements de personnel ont eu un impact sur la masse salariale, du fait notamment de régularisations administratives ;
- Le contrat de ville du Moule. Cette démarche basée sur la co-construction, vise à favoriser la cohésion sociale, le développement économique, l'emploi et le cadre de vie. Le Programme de Réussite Educative (PRE), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Maison de Service au Public en sont des traductions ;
- La bonne gestion de la ville du Moule depuis 1991, avec des rations correctes et des taux d'imposition stables. Elle tendrait à faire preuve d'exception, au niveau départemental ;

- La nécessité de réaliser des économies, que ce soit dans le cadre de la fête patronale, ou d'autres manifestations accueillies ou organisées sur le territoire comme les animations dans le cadre de la fête du patrimoine, la parade carnavalesque et le Tour cycliste de la Guadeloupe ;
- Les pénalités relatives à la loi n° 2000-1208 dite « Solidarité et renouvellement urbain », du 13 décembre 2000 ;
- L'inscription de la construction du nouveau cimetière dans la programmation 2019 du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

***Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public***

Article 1 : De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2019, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires proposé par le Maire.

Article 2 : Dit que le rapport d'Orientations Budgétaires 2019, accompagné de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat et à Madame la Présidente de la CANGT.

Article 3 : Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 11 Mars 2019

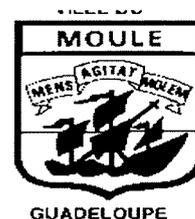
**Pour extrait conforme
P/Le Maire absent,
Le 1^{er} Maire-Adjoint Ffons,**



J. ANZALA

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

2019



Département de la Guadeloupe

Ville de Le Moule

Rapport d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale. La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité. L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

SOMMAIRE

1- Evolution du contexte socio-économique national et local

a- Analyse du contexte global

- Aperçu de l'environnement macro-économique
- Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer
- Principales mesures du projet de loi de finances pour 2019

b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute, l'épargne nette
- L'état de la dette

2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

a- La section de fonctionnement

- Les ressources
- La fiscalité
- Les charges de personnel
- Le régime indemnitaire

b- La section d'investissement

- Les subventions d'investissement
- Présentation de la programmation pluriannuelle d'investissement

1- Evolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2019 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondial en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local. Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé depuis 2014.

a- Analyse du contexte global

➤ Aperçu de l'environnement macro-économique « Les signes négatifs s'accumulent »

Au terme de l'année 2018, la croissance mondiale est évaluée à 3,5% et un sursaut confirmé à 3,6% est attendu d'ici 2020, selon le FMI (Fonds Monétaire International).

Une escalade de tensions commerciales, des conditions financières resserrées depuis l'automne, en sont à l'origine. L'économie mondiale poursuit son expansion mais la croissance de certains pays a été inférieure aux prévisions (CHINE 6,6% au plus bas depuis 1990).

L'environnement international demeure incertain, influencé par le risque d'expansion trop rapide du crédit en CHINE, les impacts possible du BREXIT, les orientations de la politique budgétaire américaine et les variations des cours du pétrole et du change.

Aux Etats-Unis, le Président TRUMP a mis fin temporairement au Shu down, ce qui devrait rassurer les investisseurs. A l'instar d'autres grandes économies, l'économie américaine donne des signes de fatigue. Le risque de récession, mesuré par un modèle de la Réserve Fédérale américaine, semble avoir sensiblement augmenté en 3 mois (son plus haut niveau depuis l'été 2018 – source Capital.fr).

L'économie de la zone euro est aussi à la peine, selon SAXO BANK. L'indice avancé de l'OCDE pour la zone euro a fortement diminué ces derniers mois sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne (son plus bas niveau depuis 2012 avec la crise des dettes souveraines)

La croissance devrait ralentir, passant de 1,8% en 2018 à 1,6% en 2019, en raison de la dégradation du climat de confiance dans l'automobile, du fait d'une plus faible contribution des échanges commerciaux et enfin compte tenu des risques politiques et l'incertitude autour du BREXIT qui restent prégnants.

Quant aux petites économies ouvertes, elles envoient des signaux inquiétants (Corée du Sud, pays nordiques) alors qu'elles constituent un bon indicateur de l'évolution de l'économie et du commerce au niveau mondial.

En France, les projections économiques de la Banque de France envisagent une croissance encore supérieure à l'estimation de son rythme potentiel. Dans un contexte de fortes incertitudes, le produit intérieur brut (PIB) progresserait d'environ 1,5% par an, de quoi permettre une baisse graduelle du taux de chômage.

Les mesures annoncées par le Président de la République et le Gouvernement suite aux perturbations de l'activité induites par le mouvement des « gilets jaunes », sont susceptibles d'affecter les évolutions des prix à la consommation et du pouvoir d'achat ainsi que le déficit public. Un fléchissement temporaire de la croissance au dernier trimestre 2018 est envisagé et une légère baisse de la croissance peut donc être anticipée en 2018 et sur 2019.

La contribution du commerce extérieur à la croissance serait neutre mais la demande intérieure resterait robuste, avec une consommation des ménages soutenue par le pouvoir d'achat en 2019.

➤ **L'article 29 de la Loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2018-2022**

En Guadeloupe, la Région et le Département sont désormais concernés par la contractualisation ainsi que les collectivités dont le budget principal est supérieur 60 millions d'euros.

Ces deux collectivités majeures sont contraintes de respecter une évolution de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 1,2% l'an, avec une modulation à la hausse ou la baisse dans la limite de 0,15 point selon l'évolution de critères suivants :

- La croissance démographique
- Les difficultés économiques ou le taux de pauvreté (d'après le revenu moyen par habitant)
- Les efforts passés (selon l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016)

Elles s'exposent à un mécanisme de correction consistant à effectuer une reprise sur les 12^{ème} de fiscalité en 2019, si l'objectif 2018 n'est pas atteint.

Cette contrainte va donc limiter les marges de manœuvre de ces deux partenaires importants de la commune. Il conviendra donc d'en tenir compte dans le financement de projets futurs.

Le plafonnement de la réduction d'impôt sur le revenu dans les DOM (art.4 de la LFPF) va en outre s'appliquer à compter de l'imposition des revenus 2018, ce qui réduira d'autant le revenu disponible des ménages et par conséquent la consommation des ménages. Il conviendra d'en

mesurer les répercussions directes ou indirectes à terme, sur des ressources comme l'octroi de mer ou la taxe spéciale sur les carburants, dans les budgets des collectivités locales.

➤ Principales mesures de la loi de finances pour 2019

Le Loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement depuis le début du quinquennat, dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022. Cette dernière prévoit une réduction de la part de la dette publique dans le PIB de 5 points, de la dépense publique de 3 points et une réduction du déficit public de 2 points.

Rappel des principales dispositions s'imposant aux collectivités territoriales :

- Encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Encadrement de l'évolution du besoin de financement des collectivités ;
- Encadrement du ratio d'endettement «capacité de désendettement».

Le PLF s'accompagne d'un projet de loi de programmation 2018-2022 qui permet d'encadrer la trajectoire des finances publiques, comme suit :

Déficit. Les objectifs de déficit public ont été revus à la baisse :
2,6% en 2018
1,9% en 2019
0,2% en 2022
Dette publique. Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :
96,7% en 2018
96,9% en 2019
92,7% en 2022

Croissance. Le gouvernement prévoit une hausse du PIB par an de:
1,7% de 2019 à 2021
Emploi public. La loi de finances 2019 marque le renforcement de la dynamique des suppressions nettes d'emplois pour l'Etat et ses opérateurs initiée en 2018 soit -4164 ETP (<i>équivalent temps plein</i>)

- La croissance en volume de dépenses publiques resterait très modérée en 2019 soit 0,6%.
- Le taux de croissance des dépenses publiques entre 2018 à 2022 atteindrait 0,3%.
- Cette baisse permettrait de procéder à la baisse du taux des prélèvements obligatoires de 45% en 2018 à 44,2% en 2019.
- L'investissement public sera soutenu par la mise en œuvre du Grand plan d'investissement (GPI) sur le quinquennat pour entraîner une forte reprise de l'investissement public local.

La LF 2019 ne prévoit pas de bouleversements majeurs avant la réforme fiscale cependant une des réformes importante du quinquennat est mise en œuvre : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteignait 2,2 % en octobre 2018, contre 1,3 % en janvier 2018. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

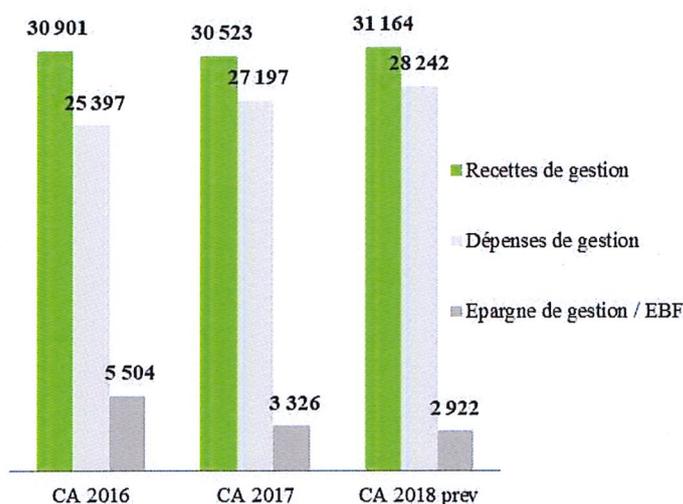
b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

L'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clefs que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

➤ L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

Evolution de l'épargne de gestion



Le niveau d'épargne demeure proche de 3 M€ fin 2018 mais en net recul de 12,15% par rapport à 2017.

La progression des recettes de gestion de 2,1% est totalement neutralisée par la dynamique des dépenses courantes de 3,8%.

Les dépenses ont ainsi augmenté deux fois plus vite que les recettes.

La stratégie financière de la ville se traduit ainsi par la volonté de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable, pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel.

➤ L'épargne brute, l'épargne nette :

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.

* Budget principal en milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prev
Résultat financier	-390	- 384	- 370
Résultat except. Hors cessions	- 267	123	213
Epargne brute	4 847	3 065	2 765
Amortissement du capital courant	1 264	1 012	1 015
Epargne nette	3 583	2 053	1 750

L'épargne brute recule de 13,4% en 2018, par rapport à l'année précédente, mais demeure encore confortable à plus de 2,7 millions d'euros.

Pour sa part, **l'épargne nette**, recule de 20,2% en 2018. Cette baisse est partiellement atténuée par à un volume stable d'amortissement du capital de la dette (+3K€) en 2018.

➤ **L'encours de la dette :**

La dette du budget principal ressort à **11 859 652€** au 1^{er} janvier 2019, pour un taux actuariel de **2,93%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **11 ans et 1 mois**. L'encours de dette est stable.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette s'élevait à **11.857.284 €** pour un taux actuariel de **2,96%** et une durée vie résiduelle moyenne de **11 ans et 7 mois**.

Courant 2018, la commune a consolidé la dernière tranche du prêt AFD souscrit en 2015 aux caractéristiques suivantes :

Tranche	Montant	Date de consolidation	Taux payé	Durée de vie résiduelle (*)
Tranche n°1 (pour mémoire)	1 000 000	22/06/2015	1,55%	16 ans et 2 mois
Tranche n°2 (pour mémoire)	1 500 000	07/04/2017	1,70%	16 ans et 2 mois
Tranche n°3 (pour mémoire)	1 000 000	18/12/2017	1,22%	16 ans et 2 mois
Tranche n°4	1 000 000	23/05/2018	1,55%	16 ans et 2 mois

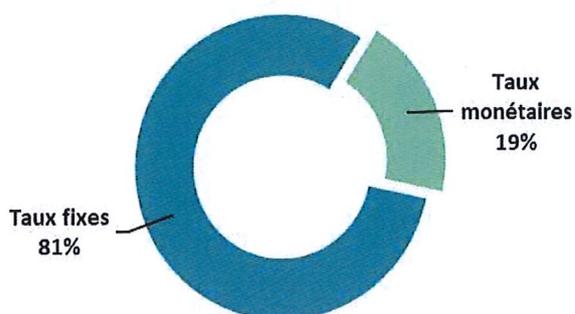
(*) Au 1^{er} janvier 2019

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, après la consolidation des 1.000.000 € du prêt AFD :

	Encours au 1er janvier 2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	9 559 649	80,6%	3,47%	12 ans et 1 mois	7	1A
Taux fixes purs	9 559 649	80,6%	3,47%	12 ans et 1 mois	7	1A
Taux monétaires	2 300 003	19,4%	0,65%	6 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 500 000	12,6%	0,72%	7 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	800 003	6,7%	0,52%	5 ans et 10 mois	1	1A
Total	11 859 652	100,0%	2,93%	11 ans et 1 mois	9	

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190311-2DCM201914-DE
Date de télétransmission : 27/03/2019
Date de réception préfecture : 27/03/2019

Répartition par type de taux au 1er janvier 2019



Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 81% de l'encours sur taux fixe.

Avec 19% de l'encours indexé sur taux variable, la commune profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel inférieur à 1% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

Au regard de la forte sécurisation de notre portefeuille, nous envisageons d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements. Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre commune devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

➤ Situation de la trésorerie

Le solde moyen de la trésorerie en 2018 est proche de 6,5 M€. Cette situation est concordante avec l'excédent de clôture réalisée en 2018.

La relation avec les fournisseurs est bonne, dans la mesure où la commune ne connaît pas de retard de paiement sur ces factures fournisseurs.

➤ Répartition de l'encours par prêteurs

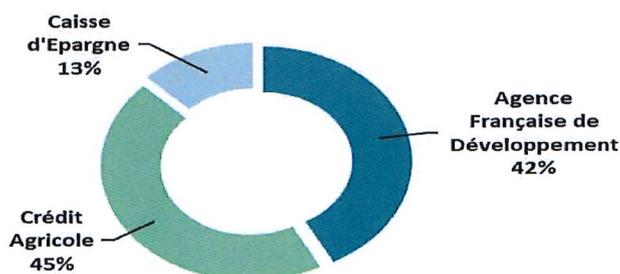
La répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie.

Ce risque peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

Le financement bancaire dans les collectivités locales de la Guadeloupe est limité du fait de la situation dégradée de la plupart des communes.

Notre commune n'étant pas dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture, nous pouvons bénéficier du financement de tous les prêteurs présents sur ce marché.

Répartition de l'encours par prêteurs au 1er janvier 2019



L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 45% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 42% et de la Caisse d'Epargne avec 13%.

Afin d'élargir le partenariat, nous envisageons de continuer à communiquer auprès des différents établissements bancaires et de consulter la Caisse des Dépôts et Consignations qui finance également des projets spécifiques sur l'outre-mer, afin de profiter des effets liés à la mise en concurrence.

➤ Perspectives sur l'exercice 2019

Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour l'exercice 2019.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2019 aurait les caractéristiques suivantes :

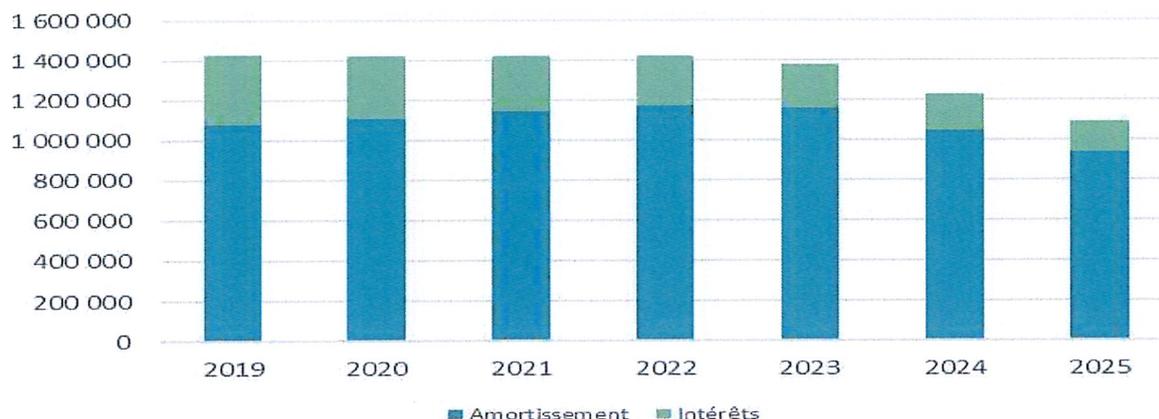
	Encours au 31 décembre 2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	8 811 564	81,7%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 811 564	81,7%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux monétaires	1 966 670	18,3%	0,65%	5 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 300 000	12,1%	0,72%	6 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	666 670	6,2%	0,52%	4 ans et 10 mois	1	1A
Total	10 778 234	100,0%	2,94%	10 ans et 3 mois	9	

A la date de rédaction du ROB, le marché n'anticipe pas de forte hausse de taux courts. Ainsi, les taux variables devraient rester encore en territoire négatif ou proches de zéro (actuellement - 0,31% pour l'Euribor 3 mois).

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement	1 081 419	1 109 732	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113
Intérêts	343 001	312 846	281 415	248 676	214 555	182 384	152 310
Annuités	1 424 420	1 422 578	1 420 732	1 418 911	1 373 068	1 224 531	1 089 423

Remboursement de la dette



Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire, jusqu'en 2023, puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risques budgétaires et financiers forts au regard de son niveau d'endettement.

Concernant la gestion de la trésorerie nous envisageons :

- La poursuite d'une gestion dynamique de la trésorerie qui consiste à suivre journalièrement les opérations en lien avec les services du Trésor. Cette approche permet une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires et donc contribue à l'optimisation du poste des charges financières.
- La contractualisation éventuelle d'une ligne de trésorerie afin de gérer les besoins ponctuels de trésorerie. Cette ligne sera négociée au mieux, en fonction du prévisionnel de trésorerie établi par la Direction des Finances.

Plus largement, nous nous engageons à saisir toutes les opportunités en matière de gestion dynamique de l'encours.

Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2018 représente 475€/hab., contre 802€ en moyenne dans les communes du département.

La ville dispose d'une annuité de dette (63€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, **la position de la dette s'améliore avec un taux actuariel de 2,90%, soit une baisse de 0,06% par rapport au début d'année.**

➤ Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

- **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement (*stock de dette/recettes de fonctionnement*), mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

	2015	2016	2017	2018
ENCOURS DE DETTE	11 848	10 386	11 843	11 859
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	31 392	32 043	31 204	31 536
TAUX D'ENDETTEMENT	38%	32%	38%	38%

Au 31/12/18, l'encours de la dette représente 38% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau identique à celui de 2017.

- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

	2015	2016	2017	2018
ENCOURS DE DETTE	11 848	10 386	11 843	11 859
EPARGNE BRUTE	3763	4851	3325	2840
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,15	2,14	3,56	4,18

Ce ratio se dégrade en 2018 passant de 3,5 années en 2017, à **4,18 années en 2018**, en raison d'une part de l'augmentation très modeste, de l'encours de dette de 16K€ et d'une baisse sensible de l'épargne brute (-0,48M€). Elle demeure correcte eu égard à la moyenne départementale estimée à **6 années**.

L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de mettre en exergue les produits et charges attendus tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

a- La section de fonctionnement

➤ Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2019.

L'année 2019 se caractérise par une véritable stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 26,95 milliards, par rapport à 2018.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine + 90 millions et Dotation de solidarité rurale +90 millions).

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	—
Dotations de Péréquation		
Dotation nationale de péréquation	794	—
Dotation de Solidarité Urbaine	2 291	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 602	+ 90
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+10
FDPTP**	333	—
TOTAL PÉREQUATION VERTICALE	8 019	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

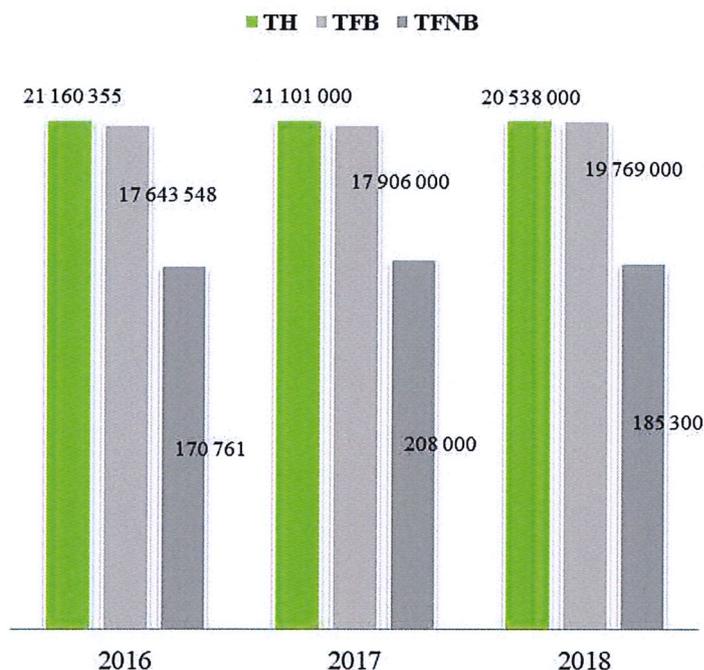
IMPACT DE LA BAISSÉ DE LA DGF POUR LA VILLE DU MOULE

En milliers d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DOTATION FORFAITAIRE	4706	4322	3759	3366	3136	3200
DOTATION AMENAGEMENT	1512	1564	1636	1753	1911	2016
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	6218	5886	5395	5119	5047	5216

On peut constater que depuis 2013, la dotation forfaitaire a chuté de 1,5M€, mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,39M€. **La perte cumulée de DGF entre 2013 et 2018 s'évalue à 1M€.**

➤ **Regard sur la fiscalité**

Evolution des bases fiscales



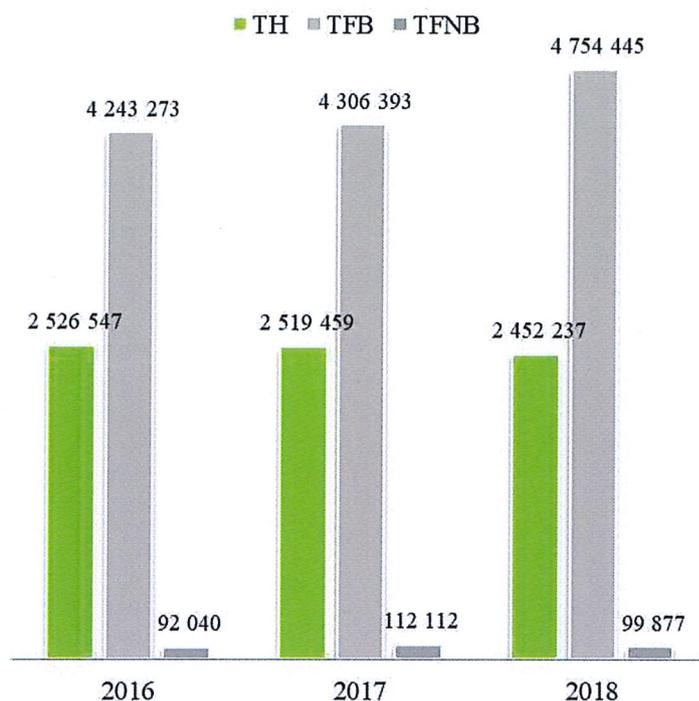
Entre 2016 et 2018, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) **-2,94%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+12,05%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **+8,51%**

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2019 est fixé à 1,022, soit 2,2% en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC).

En 2019, la référence sera l'IPC harmonisé du mois de novembre 2018 (hors évolution physique des bases). Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.

Evolution du produit fiscal



En 2019, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,2 millions en 2018.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2016 :

- Taxe d'Habitation (TH) **-2,94%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+12,05%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **+8,51% mais -10,91% en 2018 (état 1386RC).**

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition dont 1,11% lié au coefficient de revalorisation des valeurs locatives puisqu'il n'y a **pas d'effet de taux**.

LES COMMUNES SOUMISES A LA LOI SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants. Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une **somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France**. Les communes dites « isolées » ne seront prélevées qu'à partir de 2017.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à **70 342€ pour à atteindre 107 842€ en 2018**. Le prélèvement 2019 est ramené à **92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises »**, à la demande des services de la ville. **Le nombre de logements sociaux manquant est estimé à 739**.

Il s'agit d'une forme de pénalité qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la municipalité dans la construction de logements sociaux et les régularisations à caractère sociales non prises en compte au titre de la Loi SRU.

➤ Les charges ventilées par grandes fonctions

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives, jusqu'à la signature électronique ainsi que dématérialisation intégrale des documents budgétaires.

Par ailleurs, les interventions de la collectivité s'articulent autour de plusieurs dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Suite aux appels à projets 2018 et 2019 dans le cadre du Contrat de Ville, les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées afin de renforcer la dynamique lancée depuis 2015, qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

Dans le même temps l'équipe renforcée du CLSPD, par les médiateurs de rue, poursuivra ses actions de proximité pour prévenir la délinquance et favoriser les solidarités (fête des voisins, CLSPD tour, ékojadentérapetik...)

L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis novembre 2017 a déjà permis de prendre en charge plusieurs milliers de personnes dont une bonne partie des 730 chômeurs des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leurs démarches notamment d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel (projet ville pays art et histoire...), la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La mise en service du stade de Sergent en septembre 2018 impactera les charges de fonctionnement en année pleine.

La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences, qu'il conviendrait de renforcer.

➤ Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à 19 215 092 euros.

Celles-ci ont été impactées notamment par :

- l'évolution des charges patronales qui sont passées de 4 766 332 euros en 2017 à 4 888 790 euros en 2018 soit une augmentation de 122 458 euros ;
- Le dispositif d'astreinte au profit du personnel technique exerçant dans certains corps d'état (électricité, ...) a généré un montant de 32 000 euros ;
- Il convient de noter également la représentation des heures supplémentaires qui sont, comparativement à 2017 en augmentation de 23,29% (92 387.36 en 2017 et 96 591 en 2018) ;
- Le transfert d'agent de la ville mis à disposition du CCAS mais qui étaient rémunérés sur le budget du CCAS ;
- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel Robert Loyson ;
- Le non-renouvellement des dispositifs de contrats aidés qui ont été remplacés par des contrats saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement des services ;
- La mise en service du stade de sergent qui a nécessité davantage de main d'œuvre pour son fonctionnement ;

Cette année, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C),
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui avait été reporté en 2019 par le Président de la République ;
- L'application du compte personnel d'activité qui doit permettre aux agents de cumuler un certain nombre d'heures de formation qu'ils pourront réaliser pour mener à bien leur projet professionnel. Les actions prioritaires sont définies par la règle et le

financement est à la charge de l'employeur. Ce dispositif se substitue au droit individuel à la formation ;

- La mise en œuvre d'un plan d'actions liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT ;
- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP : certains cadre d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année ;
- La mise en œuvre du plan d'actions lié à la politique du handicap ;
- Les départs et les prévisions de recrutement.

Présentation de la structure de la ville du Moule

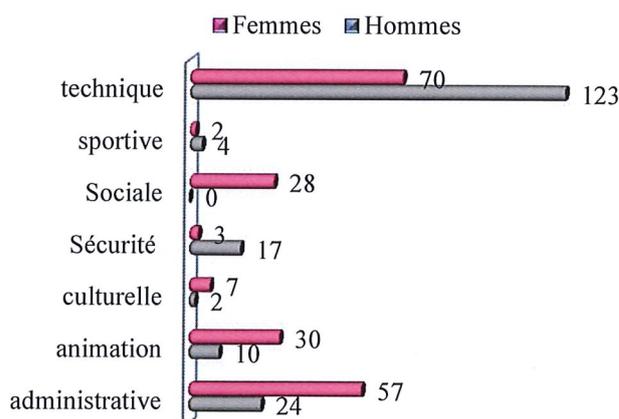
Catégorie		2017	2018	Prévisions Au 31/12/2019
C	Titulaires	316	319	328
	Stagiaires	7	17	11
	Contractuels CDD	78	122	120
	Contractuels CDI	16	3	3
B	Titulaires	26	28	27
	Stagiaires	2	0	2
	Contractuels CDD	2	2	1
	Contractuels CDI	5	4	4
A	Titulaires	11	11	11
	Stagiaires	0	2	3
	Contractuels CDD	1	2	2
Contrats	Contrats aidés cea, cui-cae, adultes relais	44	5	5
	Apprentis	5	4	4
Collaborateur de cabinet		1	1	1
TOTAL GENERAL		514	520	522

En 2018, l'effectif de la ville se composait de 520 agents, dont **72,5 %** d'agents titulaires et stagiaires (dont 89,12 % dans la catégorie C, 7,43 % dans la catégorie B, 3,45 % dans la catégorie A) et **27,5%** de contractuels dont 5,6 % CDI et 94,4 % CDD.

Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2019 par rapport à 2018.

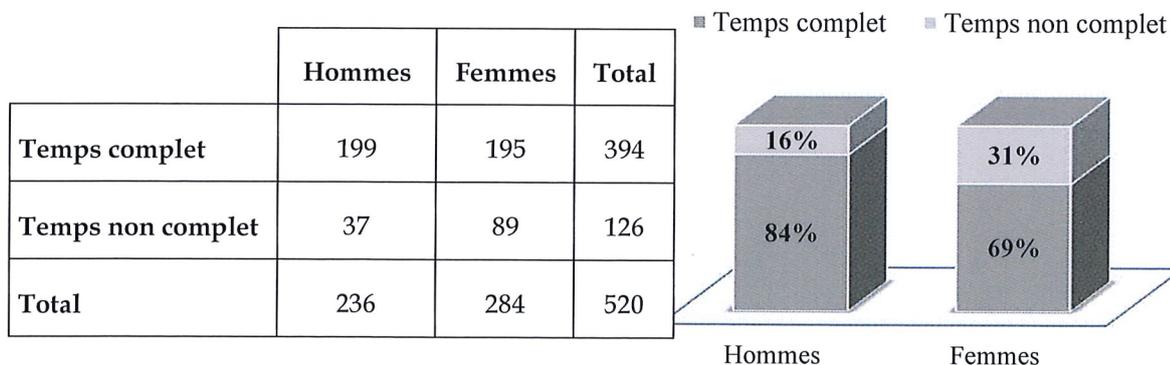
Le remplacement des départs pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences, mais aussi pour poursuivre la modernisation des services, dans le cadre d'une réflexion sur les compétences et les besoins liés à chaque service, tout en maintenant la qualité et la proximité des services.

En effet, le remplacement par un agent de même grade mais à l'ancienneté moindre permettra à la collectivité de réduire mécaniquement les dépenses correspondantes. Il conviendra de tenir compte des préconisations issues du projet de performance managériale des ressources humaines initié et piloté par la communauté d'agglomération du nord grande-terre.



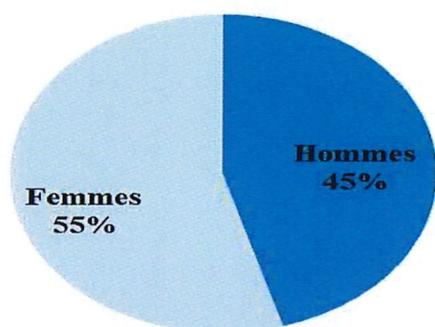
La répartition des agents titulaires et stagiaires par filière en 2018, montre que plus de la moitié des agents est concentrée au sein de la filière technique à savoir 193 agents sur 377 (51.20 %).

La filière administrative représente 15 % et la filière animation 14 %.



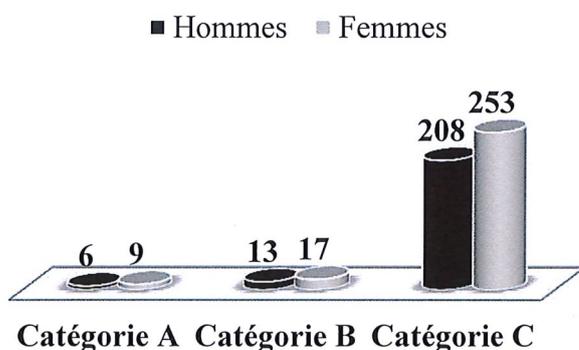
Parmi les 520 agents que compte la ville, on peut constater que 394 exerçaient leur activité à temps complet dont 195 femmes et 199 hommes.

Répartition hommes-femmes titulaires et non titulaires



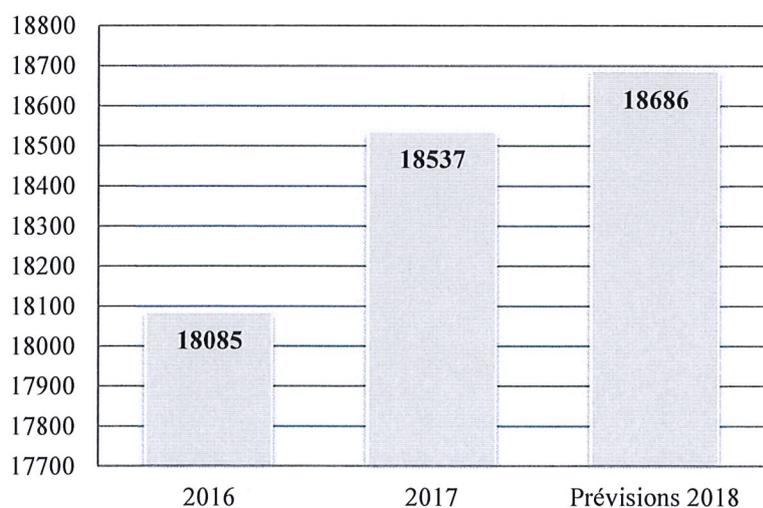
En 2018, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes.

Répartition par catégorie



Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A avec une différence plus nette, dans la catégorie C.

Evolution des charges de personnel (K€)



Evolution des Charges de personnel (K€)

En 2018, les charges de personnel ont progressé de 4,1% et la prévision 2019 s'évalue à +3,1% pour atteindre 19,9M€. Ces charges représentaient 64,36% en 2017 et 65,70% des dépenses réelles de fonctionnement en 2018.

Précisons que l'intégralité des charges de personnel de la régie des sports est désormais comptabilisée sur le budget principal.

b- La section d'investissement

L'investissement public local est reparti à la hausse depuis 2017 et devrait encore progresser significativement en 2019, dernière année pleine du mandat municipal et intercommunal selon la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics). L'année 2020 marquera la fin de ce cycle et l'investissement local devrait se tasser. Au-delà, la réforme de la fiscalité locale impactera fortement les ressources des collectivités tandis que leur comportement face à la trajectoire prévue par l'Etat en termes d'excédents et de désendettement soulève des incertitudes.

Globalement, les dotations de soutien de l'investissement des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA » indique le gouvernement. Ce dernier table sur une hausse de 37M€ du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), en raison de la reprise de l'investissement local.

Les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal se répartissent ainsi :

- 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV)

➤ Les subventions d'investissement :

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2019 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 (solde du stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, maison de quartier de VASSOR, reconversion école Lydia Galleron...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2018, dans le cadre du budget primitif 2019. A ce titre le budget primitif 2019 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décisions modificatives.

➤ **Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle**

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs au clocher de l'église, la poursuite du programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson (écran et sonorisation).

➤ **Les autres investissements de la ville**

Le solde des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection qui implique avec le CSU (centre de sécurité urbaine) un réaménagement du poste de police, la restauration clocher l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, le renouvellement d'équipements, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de grosses réparations et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la stabilité des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2019 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale. En 2019, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal ni recourir à l'emprunt.

Annexes

SUBVENTIONS	PROJETS
ETAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RHI BVS 3,2M€ ➤ RHI multi sites 6,5M€ ➤ Maison de quartier de Vassor 134K€ - FNADT ➤ Réfection toiture centre de formation de Sergent et mise en accessibilité accueil CTM K€ - DETR 2018
FEDER	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stade de Sergent 4,5M€
CNDS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stade de Sergent 400K€
Caisse d'allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation vestiaires de Montal 87K€
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfection chœur de l'église 134K€
REGION - C2DT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconstruction du Stade SERGENT 3M€
DEPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux d'étanchéité dans les bâtiments 110K€ et travaux de rénovation de la salle Robert Loyson 180K€ – Fonds d'aide aux communes
AUTRES FINANCEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonds de compensation de la TVA ➤ Taxe locale d'équipement ➤ Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi ➤ Amendes de police ➤ Amortissements ➤ Excédents de fonctionnement



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2014-2020

PROJETS	COUT PROJET	CO FINANCEURS	SUBVENTIONS	PART COMMUNALE	CUMUL 2014 A 2017		2 018		2019 + REPORTS 2018		2 020		2 021	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
STADE SERGENT HYPOTHESE 6 (AP 10ME)	9 757 000	REGION CSDT 20% 5-2020 3M6 FAC206 200K CNDIS 400K FEBER+5M6	8 130 000	1 627 000	6 350 633	2 800 780	2 577 573	1 221 412	860 000	4 107 808	2 161 162			
RHI MULTISTITES [part communale 1520K€] TRANCHÉ 1 ET 2	9 957 083	EMT 80% DEJURIS	6 563 300	3 393 783	900 621				332 000		2 161 162			
RHI BVS TRANCHÉ 5 ACHÈVEMENT [part communale 20%+TVAO] P3363-1	5 494 024	EMT 80% DEJURIS	3 220 000	2 274 024	1 253 995				310 000		710 029			
RHI BVS/CHAMPS GRILLE [part communale 20%+TVAO] P	2 329 705	EMT 80% DEJURIS	1 817 188	512 517					465 951		46 566			
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DU BVD MARIITIME DE PETITE ANSE	299 714	PLAN EMT+REGION 20% 2020	220 994	78 720					50 000		249 714			220 994
CONSTRUCTION MAISON DE QUARTIER DE VASSOR (AP 1ME)	842 310	EMT 80% DEJURIS 5M6 CNDIS 3M6 DEJURIS N 10000	640 637	201 672					50 000		792 310			550 220
ETUDES PRE OP - REHABILITATION ECOLE LYDIA GALLERON	41 230	PMO 73M€	23 000	18 230					41 230		18 230			
PAPI D'INTENTION - PHASE ETUDES 'GEMAPI'	184 874			184 874	14 357				72 203					
ETUDE ET INSTALLATION VIDEO PROTECTION	373 000	CMGT 15K - REGION QK	7 500	367 500					275 000		6 500			
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU CHEUR DE L'EGLISE	379 313	DAC	134 579	244 734	273 472				106 317		28 262			
REFECTION CLOCHER DE L'EGLISE	188 085	DETR 2017 63 3M6 DAC 69 346	132 640	55 445	1 424				39 790		92 850			
CONSTRUCTION VESTIAIRES DE MONTAL	350 000	CMGT - FAC 20% 200K€	287 167	62 833	4 426				302 654		132 300			
MODERNISATION DE LA MEDIATHÈQUE	108 250	SPM 746 DSD - équipement informatique	108 250		108 250				108 250					
MODERNISATION SALLE ROBERT LOYSON (écran&sono,...)	200 000			200 000					200 000					
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	516 588	DETR 2016 716 pour 600€ (écran vidéo)	72 000	444 588	114 592	21 600	33 099	36 000	368 897	14 400				
MODERNISATION APPAREIL SCOLAIRE - REHABILITATION ECOLE LL SOLIVEAU (AP 2,5M€) - 18 mois Renforcement et reconstruction + ETUDES SOLIVEAU ET CHAT GAILL	1 724 132			1 724 132										
ETUDES RECONSTRUCTION ECOLES LL SOLIVEAU ET CHAT GAILL	130 000	DEAL-PRIMA	65 000	65 000					130 000					
ETUDE DE VALORISATION ET DE REGLEMENTATION DE L'HYPER CENTRE														
ETUDE DE REHABILITATION RUE SAINT JEAN														
CONSTRUCTION CIMETIERE 1ERE TRANCHÉ	4 100 000	CONCESSIONS pour 250 concessions de BK€	1 600 000	2 500 000							1 500 000	500 000	2 600 000	500 000
ZONES PARKINGS - CIMETIERE	625 000	FEBERT		625 000										
AMENAGEMENT ESPACE CO-WORKING	100 000			100 000					100 000					
TVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BAT+ELECT	3 088 198			3 088 198	1 147 019		473 179		768 000		350 000			350 000
FOUNDS ROUTIER SUR 4 ANS	8 960 000	FAC 2017	250 000	8 710 000	3 695 515		1 192 516	230 000	1 972 818		1 100 000			1 099 151
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - (études, logiciels,...)	1 274 405			1 584 767	525 453		48 952		350 000		350 000			350 000
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES - (acquisitions matériel,réseaux,...) + kit sargasas	6 137 923	DETR 2016 2017 2018 pour 930€ (matériel)	293 884	4 876 896	2 673 476		957 100	122 624	1 445 000	171 260	700 000			700 000
TOTAUX	57 162 833		23 566 139	32 939 913	16 954 883	2 965 497	5 670 029	1 917 560	8 248 129	4 621 610	7 959 781	1 271 214	5 099 151	500 000

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190314-2DCM201914-DE
Date de télétransmission : 27/03/2019
Date de réception préfecture : 27/03/2019